



L'INCLUSION DANS LE MONDE ENTIER

Inclusion International (II) est une fédération mondiale d'organisations de familles qui milite pour les droits des personnes ayant une déficience intellectuelle à travers le monde. II représente plus de 200 Fédérations membres dans 115 pays et cinq régions: le Moyen Orient, l'Europe, l'Afrique, les Amériques et l'Asie Pacifique.

Contenu

- Messages du Président
- 15ème Congrès Mondial d' Inclusion International
- Assemblée Générale d'Inclusion International
- Inclusion International lance les Equipes d'Action de la Convention
- Campagne sur l'Article 19- *Vivre dans la communauté*
- IDA et Inclusion International
- Senada Halilcevic invite l'ONU et les Gouvernements à faire du droit de vivre en communauté une réalité.
- Il envoie sa présentation au Comité d'Experts pour la discussion générale au sujet de l'accessibilité.
- Forum régional d'Inclusion International
- Evénements



Inclusion International, KD.2.03,
Docklands Campus, 4-6 University Way,
London, E16 2RD.
UK

Email: info@inclusion-international.org
www.inclusion-international.org

Bienvenue à notre Bulletin d'information de Septembre. Comme vous le constaterez dans plusieurs articles de cette édition, le travail d'Inclusion International a été l'expansion et le renforcement du Plan Stratégique qui a été approuvé par l'Assemblée Générale d'Inclusion International en juin dernier. Le Plan stratégique <http://www.inclusion-international.org/priorites/plan-strategique/?lang=fr> énonce les priorités d'II en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH) dans les domaines de l'éducation, la capacité juridique, la vie dans la communauté et le rôle des familles. La stratégie de mise en œuvre d'II au cours des deux prochaines années qui ont précédé l'Assemblée Générale et la Conférence internationale sur la Vie dans la communauté (Novembre 2012, Washington DC) comprend cinq activités majeures:

- ❖ II accueillera avec ses associations régionales dans chacune des 5 régions, un forum régional qui promeut et met en œuvre des aspects de la Convention
- ❖ II s'appuiera sur les connaissances et l'expertise de ses bénévoles et organisations membres pour soutenir les initiatives au niveau national pour appliquer la CDPH. (Voir l'article sur le lancement des CATs par Inclusion International);
- ❖ En partenariat avec IDA, II supervisera et contribuera au travail du Comité d'Experts de la CDPH (Voir le rapport du président et celui du président d'IDA)
- ❖ II travaillera avec les agences de l'ONU et les agences de développement pour identifier les possibilités d'inclure et promouvoir les Droits des personnes déficientes intellectuelles dans leur travail.
- ❖ II va lancer une campagne mondiale visant à promouvoir l'Article 19 Le Droit de Vivre dans la Communauté. (Visiter le Site Web d'Inclusion International: www.inclusion-international.org and les bulletins d'information pour plus de détails.)

Le bulletin d'information est un de nos modes de communication avec nos organisations membres et autres partenaires.

Si vous avez des questions au sujet de ces initiatives ou si vous souhaitez participer à l'une des activités de II, veuillez nous contacter à : info@inclusion-international.org

Message du Président



Ceci est mon premier rapport visant à informer nos membres sur les activités d'Inclusion International depuis que j'ai été élu président le 20 Juin 2010. Ceci a eu lieu à l'occasion de l'Assemblée Générale d'II, tenue le lendemain de la cérémonie de clôture de notre Congrès Mondiale à Berlin.

Tout d'abord, nous avons tous besoin de repos. Le Congrès était un énorme succès pour notre mouvement, en partie à cause du grand nombre de participants de plus de 70 pays et près de 800 auto-représentants très activement impliqués dans les sessions plénières, les forums et les ateliers. Ils ont montré comment ils pouvaient communiquer avec succès entre eux si les barrières linguistiques sont enlevées ou à la limite équilibrées avec des émotions, signes de joie (ou répugnance), des applaudissements, chants etc.

Le Congrès était une grande et ambitieuse entreprise pour Lebenshilfe Germany, Inclusion Europe et Inclusion International. Mais cela a payé. Nous avons accueilli plus de 100 discours et déclarations des experts dans le domaine qui nous ont appris que l'inclusion dans la société des personnes déficientes intellectuelles ainsi que leurs familles sous les auspices de la Convention relative au Droit des Personnes Handicapées de l'ONU (CDPH) est l'un des plus grands défis qu'on ait jamais eut.

Au moment où j'écris, plus de 90 Etats parties ont ratifié la Convention de l'ONU. Ceci signifie qu'ils reconnaissent que les personnes déficientes intellectuelles sont des citoyens à part entière de leurs pays avec des droits égaux, sans tenir compte de la nature et la sévérité de leurs déficiences.

Le message est très clair mais les réalités sont souvent différentes de ce qui est prévu dans les traités. La Convention déclare, par exemple, que l'éducation inclusive devrait être la norme partout, mais nous savons que dans beaucoup de pays industrialisés, les élèves déficients sont toujours envoyés dans des écoles spécialisées et que dans les pays en développement, la plupart de ces enfants ne bénéficie d'aucune forme d'éducation.

La grande question pour nous tous, par conséquent, est : Comment pouvons-nous travailler ensemble pour mieux faire connaître la Convention à travers le monde ? Comment pouvons-nous mettre en œuvre la Convention dans nos pays ? Et comment pouvons-nous améliorer la solidarité entre les diverses organisations pour les personnes handicapées (OPH) qui, dans de nombreuses régions du monde, ont réussi à mettre pression sur les parlementaires, les administrateurs, les avocats et autres parties prenantes dont les décisions influencent les vies des personnes handicapées.

De nombreuses personnes déficientes ont participé à la négociation de la CDPH entre 2004 et 2006. Grâce à leurs engagements, expériences, connaissances et étroites relations avec les experts du Droit de l'Homme, la Convention a pu *atteindre la norme progressive*, dont nous sommes tous fiers. Je voudrais encore une fois mentionner Robert Martin, un auto-représentant de la Nouvelle Zélande qui, à plusieurs occasions, a expliqué aux nombreux délégués et diplomates représentant les Etats parties de l'ONU, ce que signifie d'être

contraint de vivre dans des institutions et de perdre ses droits civiques, en étant placé sous tutelle ou officiellement considéré comme étant frappé d'incapacité légale. C'était largement à cause de son récit biographique impressionnant et émouvant qu'une grande majorité des Etats Parties de l'ONU ont convenu de signer la CDPH en Décembre 2006.

A l'origine, le rassemblement des personnes handicapées à New York était une pure coïncidence. Il n'y avait pas de structure organisationnelle globale mais de nombreux activistes pour les handicapés ont commencé à organiser des événements et réunions parallèles pour traiter de sujets en discussions et de parler du contenu et libellé des articles uniques de la CDPH. Toutes ces activités se sont progressivement structurées entre 2000 et 2006 et étaient unies sous le nom «International Disability Caucus». Ce Caucus a marqué l'avènement d'une organisation internationale qui chapeaute plusieurs autres organisations. C'était l'ancienne présidente d'II... qui a pris l'initiative et a demandé à toutes les fédérations mondiales qui représentent les personnes déficientes intellectuelles qui tenaient des relations officielles avec les Nations Unies and ses agences (telles que l'Union Mondiale des Aveugles, Inclusion International, la Fédération Mondiale des Sourds et la DPI etc. pour fonder un bureau à l'ONU chargé de superviser la mise en œuvre de la CDPH. IDA n'est pas une entité juridique. Elle est dirigée par les OPH internationales majeures, et les décisions ne peuvent être prises qu'à l'unanimité. L'organisation est présidée alternativement et pour des périodes d'un an par ses organisations membres. Actuellement et jusqu'en Juin 2011, l'ancienne présidente d'Inclusion International *Diane Richler* dirige l'organisation: <http://www.internationaldisabilityalliance.org/>

D'ici à quelques années, on espère qu'IDA aura favorisé de bonnes relations avec tous les bureaux, branches et agences de l'ONU qui traite de questions liées à la déficience. Ceci est une tâche très difficile, étant donné que l'ONU est une bureaucratie complète avec des activités multiples et qui publie des documents pratiquement tous les jours. La tâche est encore rendue plus difficile par les difficultés inhérentes en ce qui concerne la structuration de ce qui est plus ou moins urgent ou important pour les personnes handicapées.

Grâce au directeur d'IDA *Stefan Tromel* et son personnel qui consiste de quatre experts hautement qualifiés, IDA est actuellement un partenaire largement accepté de presque tous les organes de l'ONU.

De plus, IDA travaille en proche coopération avec les membres du Comité d'Inclusion International relatif aux Droits des Personnes Handicapées (Art.34 CDPH), dont les tâches comprennent l'évaluation des rapports des Etats Parties devant être soumis deux ans après la ratification de la CDPH, et de rédiger des *commentaires généraux* sur les conflits qui découlent de différentes interprétations des articles uniques de la CDPH et les divergences entre les approches des Etats Parties par rapport à la mise en œuvre de la Convention.

Je suis entrain de décrire le contexte du développement et de la structure d'IDA en détail pour illustrer pourquoi mon voyage officiel au nom d'Inclusion International m'a conduit à New York, en août, pour prendre part aux nombreuses conférences de l'IDA organisées dans le cadre de la troisième Conférence des Etats Parties.

Cette Conférence a été d'une importance capitale pour la mise en œuvre future de la CDPH, puisque le Comité relatif aux Droits des Personnes Handicapées a été élargi de 12 à 18 experts. En raison d'une procédure de vote plutôt compliquée, 12 experts devaient être nouvellement élus.

Les résultats de ces élections ont été publiés sur le Site Web officiel de la CDPH des Nations Unies: <http://www.un.org/disabilities/>

IDA a organisé une réunion interne avec un ordre du jour assez long traitant de questions organisationnelles et financières.

En outre, IDA a tenu une réunion publique avec des fonctionnaires de l'ONU et d'autres Organisations Non Gouvernementales (ONG) telles que Human Rights Watch, Amnesty International etc. pour discuter la façon dont les OPH et les ONG pourraient mieux coopérer à l'avenir au profit des personnes déficientes.

Je voudrais enfin mentionner une réunion sur l'Article 12 de la CDPH (Reconnaissance égale devant la loi.) tenue par IDA juste avant le commencement de la Conférence des Etats Parties. Les déclarations étaient délivrées par la directrice d'Inclusion International *Connie Laurin-Bowie* et par Tina Minkowitz, qui représentent la Fédération Mondiale des Survivants de la Psychiatrie.

Les deux organisations sont les principaux protagonistes quand il est question de mettre en œuvre l'Article 12 qui garantit que non seulement les personnes handicapées mais aussi les personnes déficientes intellectuelles ou qui ont des problèmes psycho sociaux, « jouissent de capacité juridique au même titre que les autres. »

La CDPH ne fait pas de distinction entre les personnes handicapées avec des droits humains primaires et qui peuvent revendiquer eux-mêmes tous les droits de l'homme décrits dans la CDPH et celles qui ont besoin d'un tuteur ou représentant légal pour parler en leur nom.

Le groupe de travail et le Comité ad hoc de la CDPH a décidé que la Convention ne devrait pas créer une rupture entre les différents groupes de personnes handicapées, mais devrait plutôt contribuer à l'objectif commun du traité de favoriser l'inclusion de toutes les personnes handicapées dans la société et les reconnaissant comme des citoyens à part entière de leur pays.

Nous savons tous qu'exercer notre capacité juridique n'est pas facile. La vie peut être très compliquée et la majorité d'entre nous ont besoin d'aide pour déchiffrer les contrats lorsque nous louons un appartement, investissons de l'argent etc. Les personnes déficientes intellectuelles ont tendance à avoir besoin d'un grand soutien. Même quand les problèmes juridiques sont expliqués dans un *langage clair*, toutes les personnes handicapées ne peuvent pas communiquer avec des mots ou gesticulations. Par conséquent, ceci est un de nos objectifs principaux pour établir des *modèles de support* permettant aux personnes déficientes intellectuelles d'exercer leur capacité juridique. Cela prouve être une tâche difficile. Il y a à peine un pays dans le monde qui peut prétendre qu'il s'est débarrassé de la prise de position

et l'a remplacée par un soutien juridique/assistance juridique. La mise en œuvre de l'Article 12 est d'un intérêt majeur pour beaucoup de membres d'Inclusion International. J'ai récemment reçu deux invitations de la Slovaquie et de la Hongrie, ce qui illustre qu'il y a toujours des questions sans réponses:

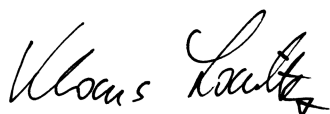
- Le 23 Septembre 2010, notre membre organisation en Slovaquie: *ZPMP v SR Association d'aide aux personnes handicapées mentales de Slovaquie* a organisé un séminaire intitulé: *Contre la discrimination des personnes handicapées mentales!* Quelques avocats représentant les OPH et un délégué officiel du Ministère De Justice de la Slovaquie a expliqué qu'il y a eu plusieurs tentatives impressionnantes en Slovaquie pour abolir l'ancienne loi sur la tutelle et de la remplacer, étape par étape, par une nouvelle loi qui renforce l'autonomie des personnes déficientes intellectuelles. Il y a donc une grande volonté d'apprendre des activités d'Inclusion International. Il existe différentes propositions en discussion et la tutelle partielle pourrait être réalisée à l'avenir mais le débat est en cours.
- On m'avait demandé de décrire le processus de ratification international et la force contraignante de la CDPH.

Ma présentation est disponible: www.inclusion-international.org

Le 29 Septembre 2010 le (*MDAC*) a tenu un séminaire à Budapest intitulé: «*Provisions juridiques sur la tutelle et les droits de vote en Hongrie*». Cette rencontre a eu lieu à cause d'une décision de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, le 20 Mai 2010: Alojós Kiss contre la Hongrie. La cour a conclu qu'il est injuste d'empêcher une personne sous tutelle partielle de voter aux élections comme le prévoit la Constitution Hongroise. Le droit de vote est l'un des droits fondamentaux énoncé dans le pacte de l'UN sur les Droits Civils et Politiques et dans la CDPH. Mais une telle modification nécessite d'abord un vote à la majorité au parlement (2/3) et jusqu'à ce jour rien ne s'est passé. Mr Kiss est toujours incapable de prendre part aux élections, tout comme environ 60 000 personnes sous tutelle complète en Hongrie ne sont pas autorisés à voter, se marier ou aller au travail.

On m'avait demandé de présenter un exposé intitulé: «*les Lois sur la tutelle, le Droit de vote et l'Art.12 (Reconnaissance égale devant la loi). Quelques réflexions d'une perspective internationale.*»

Ma présentation est disponible: www.inclusion-international.org



Klaus Lachwitz
Président

Inclusion International a célébré son 15ème Congrès Mondial *Transformer les Droits en Action*, les 16–19 Juin 2010 à Berlin



Le Congrès a accueilli près de 3000 participants de 80 pays y compris 850 auto-représentants et des membres de famille, des décideurs, des professionnels et amis. Ils sont venus ensemble pour apprendre sur les expériences des personnes déficientes intellectuelles ainsi que leurs familles, tout au long de leur vie. Le congrès a débuté par une lettre de soutien du Secrétaire Général des Nations Unies, Ban Ki-Moon ainsi qu'un message vidéo de la part de la Chancelière d'Allemagne, Angela Merkel.

Les sessions du Congrès se sont concentrées sur les Conventions de l'ONU relatives aux droits des personnes handicapées et portaient sur un large éventail de sujets importants tels que :

Congress sessions focused on the UN Conventions on the Rights of Person with Disabilities addressing a wide range of important topic such as:

- Le droit des personnes handicapées de prendre des décisions pour eux-mêmes.
- Le droit d'être inclus dans la communauté.
- Le droit à l'éducation intégratrice.
- Le droit des familles de bénéficier des soutiens dont ils ont besoin.
- Le droit de vivre sans la pauvreté et la discrimination.

Certaines des sessions et événements ont été documentés par les sources en ligne suivantes :

Rapports de session: www.e-include.eu/articles

Présentations des sessions: <http://www.inclusion-international.org/about-us/world-congress/>

Photos: www.flickr.com/inclusion2010

Vidéos: www.youtube.com/inclusion2010

L'Assemblée Générale d'Inclusion International en 2010

La directrice Exécutive, Connie Laurin-Bowie, a présenté les « Principes pour guider la mise en œuvre de l'Article 12 (Capacité Juridique) » et a dit qu'en sus d'appuyer les initiatives dans un certain nombre de pays par rapport à la réforme du droit et le développement des modèles de prises de décisions assistées, Inclusion International a mis au point un ensemble de lignes directrices pour appliquer l'Article 12 et est actuellement en consultations avec d'autres groupes pour s'assurer qu'aucun groupe de personnes ne soit vulnérable comme le prévoit l'Article 12.

L'élection et la réélection des membres du bureau et Conseillers étaient aussi dans l'ordre du jour.

Membres du Bureau

- Klaus Lachwitz- Elu Président
- Diane Richler- reste ancienne Présidente pendant deux ans.
- Ralph Jones- Réélu Secrétaire Générale
- Tim Gadd- Elu Trésorier

Conseillers

- Quincy Mwiya, Auto-représentant régional- Inclusion Afrique
- Roland Tamraz, Représentant régional- Inclusion MENA
- Mia Farah, Auto-représentante- Inclusion MENA
- Ivo Vykydal , Représentant régional- Inclusion Europe
- Ciara Evans, Auto-représentante régionale- Inclusion Europe

Diane Richler a annoncé que les adhésions honoraires à vie avaient été conférées aux personnes suivantes dans une cérémonie précédente et a reconnu les membres à vie pour leurs longues années de travail avec ILSMH et Inclusion International: Donald Beasley, Maria Amelia Vampeés, Paule Renoir, Peter Mittler, Tom Mutters, Ingrid Körner et Yvonne Posternak.

Suite aux demandes d'adhésion de plusieurs organisations, l'admission de nouveaux membres à II a été conclue comme suit:

Pleine adhésion:

- Inclusion Ghana
- Caritas Egypte- Seti Center
- Al Zawrak- Liban (Adhésion partagée)
- Association Libanaise pour l'auto-représentation Liban (Adhésion partagée)

Adhésion affiliée:

- Asociacion azul- Argentine
- Centre d'Aide- Arabie Saoudite
- Institut de réhabilitation des autistes et autres troubles de la communication- Bahreïn
- Inclusion de l'île Maurice (Officiellement APEIM)

Enfin, il a été annoncé qu'II avait convenu d'accepter officiellement l'invitation de l'Arc des Etats-Unis

Inclusion International lance les Equipes d'Action de la Convention

Dans le cadre de la stratégie d'inclusion International visant à promouvoir la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ii a développé un processus dans lequel elle peut soutenir ses organisations membres pour qu'elles puissent assister à la mise en œuvre de la Convention. Les soutiens aux organisations membres seront fournis par les équipes d'Action de la Convention (CATs) d'Inclusion International:

- 1) Équipe d'Action de la Convention sur l'éducation intégratrice;
- 2) Équipe d'Action de la Convention sur la Capacité Juridique et la Prise de Décision Assistée
- 3) Équipe d'Action de la Convention sur la vie dans la Communauté
- 4) Équipe d'Action de la Convention sur le rôle de la famille (Support Familial)

Le mandat des CATs d'II est de:

- ❖ Répondre aux possibilités et défis qui se posent au niveau des pays en soutenant les associations nationales a contribuer aux initiatives nationales liées à la mise en œuvre;
- ❖ Donner un appui technique aux organisations membres travaillant au niveau des pays avec les gouvernements sur la mise en œuvre;
- ❖ Élaborer une base de ressources d'outils pour la famille des organisations d'utiliser au niveau des pays en vue de promouvoir la mise en œuvre de la Convention
- ❖ Recueillir des informations et des histoires sur les défis et succès de l'application
- ❖ Fournir une analyse des différentes expériences concernant la mise en œuvre qui peuvent être utilisés par les organisations familiales; les gouvernements ou les institutions multilatérales.

Pour plus d'informations, visiter www.inclusion-international.org

La Campagne d'Inclusion International sur l'Article 19

Inclusion International, avec ses organisations membres dans plus de 115 pays, est entrain de lancer une campagne visant à promouvoir l'Article 19 de la CDPH, Vivre dans la Communauté. L'Article 19 garantit que les personnes handicapées ont le droit de vivre dans la Communauté avec le soutien dont ils ont besoin, avec un accès égale aux services communautaires telles que l'Education, les soins de santé, le transport, etc. Cet engagement a des implications importantes pour les gouvernements, les communautés et les prestataires de services. Cela exige que nous abordions collectivement la réalité actuelle des personnes handicapées qui vivent dans l'isolation, la ségrégation, la réclusion et la dépendance, que ce soit dans une institution ou dans des conditions de vie «institutionnalisées».

..Vous pouvez accéder à la suite de l'article sur la campagne à l'adresse suivante:
<http://www.inclusion-international.org/home/inclusion-international-campaign-on-article-19/>

Senada Halilcevic invite l'ONU et les Gouvernements à faire du droit de vivre en communauté une réalité.



Le 2 Septembre 2010 (New York) - Madame Senada Halilcevic, une auto-représentante et représentante d'Inclusion Europe et Inclusion international s'est exprimée aujourd'hui à la Troisième Conférence des Etats Parties à la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées au siège des Nations Unies à New York. Elle a parlé de son expérience dans une institution en Croatie. Sa présentation a été honorée par le rassemblement de plus de 300 représentants de gouvernements, institutions multilatérales et société civile.

Pour les personnes souffrant de déficiences intellectuelles ainsi que leurs familles, l'un des droits les plus importants appuyés dans la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH) est le droit de vivre de façon indépendante et d'être soutenu par la communauté (Article 19). Très souvent, les personnes souffrant de déficiences intellectuelles sont dépourvues de leur liberté et empêchées de prendre des décisions sur leurs vies parce qu'elles sont limitées par des institutions.

D'énormes pressions ont souvent été mises sur les familles des personnes handicapées qui ont fait face à de gros défis pour répondre aux besoins des membres handicapés de leur famille. Dans de nombreux cas, les institutions ont été la seule option disponible. Afin que les personnes handicapées soit capables d'exercer tous les autres droits défendus dans la CDPH, ces personnes ainsi que leur familles ont besoin d'un éventail de soutiens et de services. Dans quelques pays, il est nécessaire de mettre fin aux institutions et de soutenir les gens qui vivent dans la communauté. Dans d'autres pays, où les institutions ne sont pas courantes, il est fondamental de développer une série complète de soutiens et de services qui respectent la CDPH.

Ms. Halilcevic a parlé de sa vie dans une institution et les difficultés qu'elle a encourues avant de s'en débarrasser. Ms. Halilcevic a quitté l'institution et à intégré la communauté à l'âge de 30 ans. Elle a épilogué avec vigueur à quel point sa vie a changé depuis qu'elle a quitté l'institution. Elle a dit, « **Ma vie a commencé le jour où j'ai quitté l'institution** ».

The International Disability Alliance and Inclusion International

Par Diane Richler- Ancienne présidente, Inclusion International, International Disability Alliance.

Les 1-3 Septembre 2010, la conférence des Etats parties de la Convention relatives aux droits des personnes handicaps (CDPH) a eu lieu à New York pour élire les membres du Comité qui supervise la Convention. L'International Disability Alliance (IDA) avait une participation très active dans la conférence et a également tenu une série de réunions connexes que j'ai présidées.

En 1999, Inclusion International était l'un des membres fondateurs de l'IDA, une coalition des grandes organisations mondiales de personnes handicapées. Nous nous sommes alliés avec L'Organisation mondiale des personnes handicapées (OMPH), Rehabilitation International, l'Union mondiale des aveugles, la Fédération mondiale des sourds, la Fédération mondiale des sourds-aveugles et le Réseau Mondial des Usagers et Survivants de la psychiatrie parce que nous avons reconnu les avantages de joindre nos efforts par rapport à la représentation avec les Nations Unies et son système.

Pendant la négociation de la CDPH, l'IDA était inestimable lors de la création d'un forum- l'handicap international caucus- de sorte que les nombreux groupes de personnes handicapées puissent présenter une voix unifiée aux gouvernements. Après la ratification de la CDPH, l'adhésion à l'IDA a été élargi pour inclure les coalitions régionales d'organisations de personnes handicapées et d'autres organisations mondiales telles que Down Syndrome International dans le souci de poursuivre la grande coalition entre les organisations de personnes handicapées. Les principes visant à conserver la direction entre les personnes handicapées et ceux d'exploitation par consensus sont essentiels.

Pour les personnes déficientes intellectuelles, il est particulièrement important qu'ils aient également des membres de leurs familles présents à la table et dans les prises de décisions importantes. Le principe de consensus d'IDA permet d'assurer que dans la lutte contre leurs droits, aucun groupe de personnes handicapées, que ce soit délibérément ou par inadvertance ne devra empiéter sur les droits d'un autre groupe.

La présidence alterne entre les membres annuellement. Cette année, c'est au tour d'Inclusion International de présider et étant donné que Klaus Lachwitz voulait consacrer tout son temps pour son nouveau rôle en tant que président, je suis devenue la présidente de l'IDA en Juillet. C'est une époque de grands changements dans l'IDA. La Ratification de la Convention exige le suivi de sa mise en œuvre au niveau national et au sein de la machine des droits de l'homme des Nations Unies. Cela veut aussi dire veiller à ce que les aspects de développement de la Convention soient pleinement mis en œuvre. A cette fin, l'IDA a ouvert 2 bureaux, à New York et à Genève, qui comptent une équipe de 7 personnes.

Inclusion International travaillent en étroite collaboration avec l'IDA afin d'assurer qu'il y ait une synergie entre nos activités. Par exemple, l'IDA a créé un outil pour aider les organisations de personnes handicapées à examiner la Convention et nous avons contribué à l'outil et l'utilisent.

Nous collaborons également sur les projets de l'IDA visant à accroître la capacité des organisations nationales de personnes handicapées de suivre la Convention et en élaborant des lignes directrices de mise en œuvre. IDA peut soutenir tous ses membres à être plus efficace au niveau mondial et national. Nous devons profiter du support qu'IDA nous donne tout en préservant la clarté de nos propres objectifs clairs ainsi que la force de notre voix.

II envoie sa présentation au Comité d'experts pour la journée de débat général sur l'accessibilité

La journée de débat général aura lieu le 7 octobre pendant la session du Comité de la CDPH.

Le débat, qui se tiendra à 3 sessions séparées se concentrera sur les points suivants:

Session 1: Le droit d'accéder au même titre que les autres à l'environnement physique et les transports;

Session 2: Le droit d'accéder au même titre que les autres aux informations et communications virtuelles et matérielles;

Session 3: discussion sur les meilleures pratiques sur la mise en œuvre et la promotion du Droit à l'accessibilité.

Le document, soumis par Inclusion International illustre quelques un des problèmes liés à l'accessibilité que rencontrent les personnes déficientes intellectuelles partout dans le monde en donnant des exemples sur la manière dont l'Article 9 sur l'Accessibilité se croise avec d'autres droits énoncés dans la CDPH.

Afin que les personnes déficientes intellectuelles puissent avoir accès aux services et supports de base comme l'Education; les soins de santé et la justice au même titre que les autres personnes a présentation d'Inclusion International recommande que:

- Les Parties prenantes dans ces systèmes, c'est-à-dire, les enseignants, les infirmières, les médecins, les décideurs, les juges, la police et les avocats doivent bénéficier d'une formation;

- Les services doivent être organisés dès le début de sorte qu'ils considèrent et incluent toutes les personnes handicapées (y compris les personnes déficientes intellectuelles)
- Les communications doivent être livrées sous formats faciles à lire et à comprendre.
- Les supports à l'individu doivent être mis à disposition pour s'assurer que la personne est capable d'accéder au service ou à l'environnement.

Pour lire la présentation entière d'Inclusion International, visiter www.inclusion-international.org

Forum régionale d'II pour les familles: "Le chemin vers l'Inclusion: Ensemble nous pouvons faire le changement! 10-13 Novembre 2010

C'est le premier des cinq forums régionaux qui doivent être organisés par Inclusion International dans les deux prochaines années pour promouvoir la mise en œuvre de la Convention relative aux Droits des Personnes handicapées et qui supporte le travail de ses organisations membres et d'autres organisations de personnes déficientes intellectuelles ainsi que leurs familles dans la mise en œuvre des changements requis. Toutes les informations, les documents et les outils générés dans ces forums contribueront à la stratégie globale d'ii par rapport à la promotion de la Convention.

Inclusion International, en collaboration avec Asdown Colombia, Inclusion interamericana et Fundación Saldarriaga Concha est entrain d'organiser les événements suivants qui auront lieu à Bogota, en Colombie, du 10 au 13 Novembre 2010.

1. Réunion international des Familles- 11 et 12 Novembre 2010.
Le chemin vers l'inclusion: Ensemble nous pouvons faire le changement!« Droits de l'Homme, une réflexion pour les changements nécessaires dans la vie quotidienne des gens »

2. Conférence pour la formation sur l'auto-représentation, le Mercredi 10 Novembre de 08:30 à 17 heures.

Les jeunes et les adultes déficients intellectuelles travaillent ensemble pour renforcer leur travail sur l'auto-représentation. L'importance de leurs voix dans les changements qui sont requis sera déterminée à partir d'un cadre des droits de l'homme proposé par la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées.

3. Réunion d'Inclusion Interamericana- Samedi 13 Novembre De 9:00 à 13: 00

4. Atelier (Travailler en réseau social)- Samedi 13 Novembre, de 14h00 à 17h00

Pour plus d'Informations à propos de ces événements, veuillez visiter www.inclusion-international.org ou contacter Ines Escallon escallon@rogers.com

INCLUSION INTERNATIONAL EVENTS CALENDAR 2010

- Réunion d'IDA. 28-31 Août 2010.-New York, USA
- Troisième Congrès des Etat Parties. 1-3 Septembre 2010-New York, USA
- Le Congrès Iberoamericain sur l'Education- Buenos Aires, Argentine, 13-15 Septembre, 2010
<http://www.metas2021.org/congreso/presentacion.htm>
- Contre la Discrimination des Personnes Handicapées Mentales- Bratislava, Slovaquie. 23-5 Septembre 2010
- Atelier de MDAC sur les stratégies relatives aux litiges - Budapest, Hongrie. 23-25 Septembre, 2010
- Réunion sur l'Article 12 de la CDPH.-Budapest, Hongrie. 23-25 September 2010
- Réunion du Comité d'experts- Genève, Suisse. 4-8 Octobre 2010
- Forum des handicapés d'Asie Pacifique - Bangkok, Thaïlande. 16-17 October 2010
- Réunion régionale d'Inclusion Interamericana. 10-12 Novembre, Bogota, Colombie.

Septembre 2010



Les bulletins d'information en Anglais et en Espagnol sont déjà disponibles dans notre Site
Web: www.inclusion-international.org

Inclusion International, KD.2.03,
Docklands Campus, 4-6 University Way,
London
E16 2RD- UK
Email: info@inclusion-international.org
www.inclusion-international.org